



MAIRIE DE
GOMMECOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT

78270

12 bis, rue des écoles

☎ 09.81.41.65.90

Conseil municipal du lundi 17 octobre 2022

A 19 heures

Présents :

M. le Maire Gérard Solaro

L'adjoint Patrick Hérouin

Les conseillers municipaux : Mme Laetitia Bouin, Mme Sylvie Michanol, Mme Nadine Viers, M. Ramzi Ben Mansour, M. Didier Bertolo, M. Sylvain Cosnier, M. Olivier Fouquereau, M. François Macaire, M. Arnaud Thomas

Absents excusés : Mme Clara Momenceau

M. le Maire remercie les conseillers de leur présence. Il fait part de la démission de Mme Stella Hébert-Le Bronec pour motifs personnels.

Mme Nadine Viers-Ducros est désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2022

En raison d'un problème matériel, son approbation est reportée.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2022

En l'absence de remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

M. le Maire reprend l'ordre du jour :

- 1) Répartition du FPIC
- 2) Choix du scénario pour la mise en 2X2 voies de la RN13 entre Evreux et l'A13
- 3) Chemins ruraux
- 4) Eclairage public
- 5) Illuminations de Noël
- 6) Demande de subvention travaux église

- 7) Choix des entreprises pour les travaux de voirie
- 8) Aménagement du territoire
- 9) Questions diverses

1) Répartition du FPIC

Toutes les communes du département des Yvelines doivent contribuer au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La Communauté de Communes les Portes de l'Île-de-France (CCPIF) prend en charge cette dépense, démarche unique pour le département des Yvelines, qui représente 293 155 euros pour l'ensemble de la CCPIF dont environ 12 000 euros pour notre commune.

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la répartition du FPIC et sa prise en charge par la CCPIF.

2) Choix du scénario pour la mise en 2X2 voies de la RN13 entre Evreux et l'A13

M. le Maire donne lecture de la position de la Communauté de Communes sur le choix d'un scénario pour la mise en 2X2 voies de la RN 13 entre Evreux et l'A13. La CCPIF demande à toutes les communes, par solidarité, de prendre la même position, concernant la sortie de Chaufour-lès-Bonnières, jugée dangereuse par la Région Normandie, pour les véhicules arrivant de Rouen.

La Région Normandie a envisagé de déplacer la sortie au niveau de Douains, à proximité du village de marques en construction. Ce projet coûterait 300 millions d'euros et supprimerait un nombre important d'hectares de terres agricoles. Ce choix entraînerait la mort des commerces de Chaufour-lès-Bonnières

La Communauté de Communes demande de se prononcer pour le scénario qui permettrait le réaménagement de la sortie avec la création d'un rond-point.

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le choix du scénario choisi par la Communauté de communes. (Texte joint)

3) Chemins ruraux

Dans sa séance du 9 juin 2022, le conseil municipal a décidé de rétablir, après la moisson 2022, le CR n°38 dit « des Graviers » et le CR n° 14 dit « des Peraudes » dans leur totalité et sur une largeur de 4 mètres. Les agriculteurs concernés ont été informés par lettre recommandée.

Certains d'entre eux ont été reçus, à leur demande, par M. le Maire et lui ont adressé un courrier proposant de déplacer un des chemins.

Après une demande d'explication plus précise de Laetitia Bouin sur les conséquences de cette demande, Didier Bertolo considère que les chemins doivent être rouverts tels qu'ils existaient sans modification de leur tracé.

M. le Maire propose le maintien de la délibération du 9 juin 2022, d'autant plus que des travaux préparatoires à cette réouverture, envisagée depuis de très nombreuses années, ont déjà été engagés par les employés communaux.

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité moins deux refus de prendre part au vote, maintient la décision du 9 juin 2002, de rétablir le CR n°38 dit « des Graviers » et le CR n° 14 dit « des Peraudes » dans leur totalité et sur une largeur de 4 mètres.

4) Eclairage public

M. le Maire rappelle que l'augmentation du prix de l'énergie et l'inflation vont impacter profondément les ressources de la commune et propose d'éteindre l'éclairage public entre 23 h et 6 h du matin au lieu de minuit à 5 heures du matin, actuellement.

M. Arnaud Thomas demande quelle économie cette proposition engendrerait. M. le Maire considère que le montant n'est pas chiffrable, ne connaissant pas aujourd'hui le pourcentage d'augmentation du prix de l'énergie.

M. Patrick Hérouin informe qu'aucune modulation de l'éclairage n'est possible dans la commune et que des aides pour l'amélioration de l'éclairage ne sont accordées qu'aux communes qui commencent à mettre en place des éclairages à leds.

M. le Maire précise que le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) va financer des horloges astronomiques. Il va se renseigner sur le coût de GPS qui permettraient de programmer l'éclairage depuis la mairie. Il rappelle que la commune dispose de 120 lampadaires répartis entre le village et le hameau.

François Macaire souhaiterait que toute la population soit informée de la modification des horaires d'éclairage avant sa mise en application.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la suppression de l'éclairage public dans la commune de 23 h à 6 h du matin à compter du 1^{er} novembre 2022.

5) Illuminations de Noël

Après un échange entre les conseillers, Patrick Hérouin demande le maintien des illuminations de Noël, Didier Bertolo est favorable à leur suppression, Laetitia Bouin propose d'investir dans des décorations moins énergivores.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de limiter les illuminations de Noël dans la commune du 13 décembre 2022 au 3 janvier 2023 et décide par dix voix pour et une abstention d'illuminer l'ensemble des rues de la commune comme les années précédentes.

6) Demande de subvention pour les travaux de l'église

François Macaire rappelle que le coût prévisionnel du projet de consolidation du transept nord-est de l'église est de 258 928,73 euros TTC.

Les aides publiques proviennent de :

- de l'Etat (DRAC) : 30%, soit 77 679 euros HT
- du Conseil Régional : 30%, soit 77 679 euros HT
- du Conseil départemental : 32,83 %, 85 000 euros HT (la subvention du département ne peut dépasser 85 000 HT).

Un vote du conseil municipal est nécessaire pour engager la demande de subvention auprès du département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité une demande de subvention, pour des travaux de rénovation de l'église, auprès du département des Yvelines.

7) Choix des entreprises pour les travaux de voirie

Les travaux de voirie envisagés concernent la création de «bateaux» aux 18, 22, 27 bis et 33 rue des Ecoles ainsi que les travaux de voirie du chemin de Sainte-Geneviève sur 2,40 m de large.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres, TPN et ZLTP.

La proposition de ZLTP semblerait la plus pertinente, pour un devis de 38 868 euros.

M. le Maire rappelle qu'il restera à réaliser la voirie du sentier des Garolins à Clachaloze.

M. le Maire informe que l'achat du lot n°1, résultant de la division du terrain de la société Pierre, a été finalisé et que la création d'un trottoir va pouvoir être effectuée.

M. le Maire précise que les travaux liés à la sécurité routière restent à réaliser. La société Ingéniery a remis une étude très complète. Elle propose un rétrécissement de la chaussée rue Robert Mennessier à l'entrée du village, la réfection des trottoirs entre la Petite et la Grande Vignette et la création de deux écluses, route des Bosquets avec des coussins berlinois en dur. Un appel d'offres va être lancé pour la réalisation de ces travaux.

Le lancement de l'appel d'offres concernant les travaux à engager pour éviter les inondations place de Gaulle, sera inscrit dans le projet de budget 2023.

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le choix l'entreprise ZLTP, pour effectuer les travaux de voirie rue des Ecoles et chemin de Sainte-Geneviève.

8) Aménagement du territoire

M. le Maire souhaiterait informer sur ce point inscrit à l'ordre du jour, qu'il ne savait pas précisément comment intituler. M. Le Maire voudrait lancer une procédure administrative qui ne requiert pas l'approbation du conseil municipal, auprès de la commission des Sites, pour une demande de déclaration de projet concernant le terrain rue des Ecoles, de 12 000 mètres carrés en terres agricoles, viabilisé mais en zone non constructible. L'habitation d'environ 60m², érigée illégalement sur ce terrain, il y a plusieurs dizaines d'années et détruite par un incendie, ne peut pas être reconstruite. La commission des Sites avait, dans le passé, donné son accord, devenu caduc, pour une régularisation de la construction.

Ni la commune ni la communauté de communes ne peuvent souscrire un emprunt pour acquérir ce terrain. C'est pourquoi la propriétaire des lieux aurait contacté un promoteur en vue d'un aménagement, sur ce terrain, de constructions démontables, conçues pour la location de gîtes. Une telle opération répondrait à un besoin pressant dans le département, d'après M. le Maire.

M. Didier Bertolo rappelle que ce terrain est un terrain agricole.

Mme Laetitia Bouin trouve étrange qu'il soit possible, après un récent refus, de reconstruire la maison à l'identique, à condition d'y ajouter la construction de bungalows démontables sur ce terrain.

M. le Maire parle de l'installation d'une dizaine de bungalows. Plusieurs conseillers font part de leur étonnement sur la rentabilité du projet, s'il se réalisait, avec un aussi petit nombre de constructions démontables et s'inquiètent également des nuisances pour les riverains, comme les allers et venues, les activités bruyantes, la modification du paysage...

M. le Maire voudrait savoir si les conseillers préféreraient l'installation de caravanes plutôt que des bungalows, alternative rejetée par Laetitia Bouin considérant qu'aucune de ces deux propositions n'est acceptable.

Certains conseillers souhaiteraient qu'au moins l'un d'entre eux accompagne M. le Maire au rendez-vous avec la DDT à l'occasion de son audition prochaine pour présenter ce dossier. M. le Maire dit qu'il est assez grand pour y assister seul.

9) Questions diverses

- Demandes de subventions

Deux demandes de subventions sont parvenues en mairie, l'une émanant du Secours Populaire, l'autre pour le Téléthon.

Conformément à une doctrine établie par le conseil municipal, les demandes de subvention qui ne concernent pas directement la commune et/ou les administrés, ne sont pas acceptées.

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal rejette à l'unanimité les demandes de subvention du Secours Populaire et du Téléthon.

-Achat de défibrillateurs et formation

Un parent d'élève a été récemment victime d'un arrêt cardiaque au sein de l'école. Sans la réaction exemplaire de la directrice de l'école qui a procédé à un massage cardiaque en attendant l'arrivée des secours pour la prise en charge de la personne, l'organisation et le sang froid de l'équipe pédagogique et du personnel communal présent, le pire serait arrivé.

M. le Maire et les conseillers municipaux, préconisent l'achat de défibrillateurs automatiques externes (DAE), acquisitions trop longtemps repoussées.

Franck Dhiver, sapeur-pompier et habitant de Gommecourt, venu assister aux débats du conseil municipal est invité exceptionnellement à prendre la parole pour informer et donner quelques explications sur les bienfaits du DAE.

Franck Dhiver rappelle que les arrêts cardiaques causent le décès de 50 000 personnes en France chaque année. L'utilisation des DAE sauvent des vies.

Ce sont des appareils portatifs, fonctionnant au moyen d'une batterie et de deux électrodes, dont le rôle est d'analyser l'activité électrique du cœur d'une personne en arrêt cardiorespiratoire. Cette analyse automatique évite à l'utilisateur du DAE toute prise de décision. Un choc électrique est délivré par l'appareil en cas de tachycardie ventriculaire ou d'une fibrillation ventriculaire. La défibrillation précoce associée à une réanimation cardiovasculaire permet d'atteindre 93 pour cent de survie en France. Tout public non formé, y compris un enfant, peut utiliser un DAE.

En 2022, les établissements recevant du public (ERP) de catégorie 5, comme l'école de Gommecourt, doivent s'équiper d'un DAE.

Franck Dhiver insiste sur le fait que cet équipement doit être installé sur la voie publique et que les actes de vandalisme sont très rares.

Il est proposé d'opter pour un emplacement devant la mairie ou l'école à Gommecourt et devant la bibliothèque pour Clachaloze.

Patrick Hérouin qui avait commencé à envisager des achats pour 2023, annonce que le coût d'un DAE peut varier entre 1 300 et 2 500 euros. Des formations sont souvent associées à l'achat et il faudrait envisager de préparer les élèves de CM1 et CM2 au diplôme des gestes de premiers secours.

M. le Maire et les conseillers municipaux remercient M. Franck Dhiver pour son intervention. Les conseillers municipaux suggèrent à M. le Maire de mettre à l'honneur Mme la Directrice, ses collègues et le personnel communal pour leur rôle exemplaire qui a permis de sauver une vie sans traumatiser les élèves.

- Réflexions à mener

M. le Maire souhaiterait que le conseil municipal commence à mener une réflexion sur les difficultés financières que la commune va rencontrer en raison de l'augmentation très importante du coût de l'énergie, de l'inflation galopante, de l'impossibilité de contracter des emprunts, de l'inévitable diminution des subventions...

M. le Maire considère que la question de l'augmentation de la fiscalité va nécessairement se poser, sachant que la fiscalité de la commune provient essentiellement du foncier. M. le Maire précise que la commune n'est pas partie prenante dans l'augmentation de la taxe foncière de 2022 .

- Terrain à vendre par la commune rue des Sablons

Didier Bertolo est passé avec un agent immobilier sur le terrain à vendre par la commune rue des Sablons. Ce dernier l'a alerté sur la présence de nombreux arbres à dessoucher, décourageant les acheteurs et entraînant une moins-value du terrain. Tous les conseillers ne partagent pas son point de vue, arguant des difficultés actuelles d'emprunt. Didier Bertolo rappelle que le terrain est à vendre depuis longtemps, pour lui en raison d'un prix de mise en vente trop élevé.

-Création d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans en face du City Stade

Sylvie Michanol et Nadine Viers ont contacté trois entreprises. Deux sociétés ont envoyé un devis estimatif sans se déplacer. Une troisième entreprise, la Société Transalp a réalisé un devis de 29 567 euros TTC pour le sol amortissant, la sous couche, la fourniture et la pose de jeux.

Le budget alloué pour cette opération étant de 13 000 euros (10 000 euros sur le budget municipal et 3 000 euros de l'ALCS) ne permettait pas de donner suite au projet.

Nadine Viers précise que le commercial de la société Transalp a accepté une nouvelle rencontre. Il a établi un nouveau devis pour la fourniture et la pose d'un portique deux places, d'un toboggan et de deux jeux à ressort pour la somme de 10 315,91 euros et l'a mise, avec Sylvie Michanol, en relation directe avec la société Play Sport pour l'achat du sol amortissant et de la sous couche, évitant des frais d'intermédiaire. Le devis de Play Sport s'établit à 3 998,09 euros TTC.

Le devis total est de 14 314 euros TTC. Le décaissement du terrain devrait être effectué par les employés communaux et éventuellement des habitants bénévoles, pour éviter un surcoût.

M. le Maire et les conseillers municipaux donnent leur accord pour abonder le budget alloué à la création de cette aire de jeux, pour permettre sa réalisation, demande récurrente de nombreux administrés.

- Utilisation de la salle dite « informatique », sous l'école.

M. Ramzi Ben Mansour soumet une proposition émise par la nouvelle directrice de l'école. Une salle est équipée d'ordinateurs, installés et longtemps entretenus par M. Patrick Hérouin qui regrette beaucoup que cette salle n'ait plus été utilisée par la directrice précédente, après un investissement dans des tablettes pour les élèves.

Patrick Hérouin rappelle qu'il avait obtenu les premiers ordinateurs gratuitement, les avait programmés et mis en service. Les dix ordinateurs qui occupent actuellement la salle informatique, entièrement câblée, ont été acquis par la commune, ainsi que les tables et les chaises. Ce matériel a servi très peu de temps et, par suite d'un problème, probablement d'origine électrique, plus aucun PC n'est en état d'être utilisé. C'est pourquoi la nouvelle directrice propose d'utiliser cette salle comme dortoir et/ou de bibliothèque (en association avec la bibliothèque municipale) et de revoir également l'occupation de la salle de motricité. Une concertation est proposée entre les conseillers et la directrice de l'école pour finaliser un projet au prochain conseil municipal.

- Dématérialisation de l'envoi des convocations et des procès-verbaux

François Macaire rappelle que la dématérialisation de l'envoi des documents adressés aux membres du conseil municipal a été actée et devrait donc être opérationnelle à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil a été levée à 21 h 17.

Le Maire

Gérard Solaro

Handwritten signature of Gérard Solaro in black ink, featuring a stylized 'G' and 'S'.

La secrétaire

Nadine Viers

Handwritten signature of Nadine Viers in black ink, featuring a stylized 'N' and 'V'.